

4. Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité

Ces négociations ont abouti, en septembre 1986, à ce qu'on appelle le Document de Stockholm³, qui a été signé au moment même où des changements commençaient à apparaître en Union soviétique. L'acceptation par Moscou d'un certain nombre de dispositions, et la portée de celles-ci, ont été considérées comme un important pas en avant. Le Document de Stockholm atteste qu'un accord a été obtenu dans six domaines principaux : les déclarations, les notifications, l'observation, l'échange des calendriers annuels des manoeuvres, les restrictions, la conformité et les vérifications. Les mesures convenues dans le Document de Stockholm comprennent, entre autres, l'obligation de donner un préavis de quarante-deux jours pour toute manoeuvre militaire faisant intervenir plus de 13 000 soldats ou 300 chars, et celle d'inviter d'autres signataires à assister aux manoeuvres regroupant plus de 17 000 hommes. Les activités militaires non soumises aux dispositions du Document peuvent faire l'objet d'une inspection-défi sur place. Les États ont le droit de procéder à une observation terrestre et aérienne de l'exercice en question, encore qu'aucun ne soit tenu de se soumettre à plus de trois inspections annuelles de ce genre. Le 15 novembre de chaque année, les États échangent le calendrier des exercices militaires prévus pour l'année suivante. Un préavis d'un an est exigé pour les manoeuvres faisant intervenir 40 000 hommes, et les exercices auxquels participent 75 000 hommes ou plus doivent faire l'objet d'un préavis de deux ans. Enfin, les États s'engagent à ne pas user de la force et à ne pas menacer d'en user.

Le document de Vienne est un prolongement du Document de Stockholm. C'est à la troisième conférence d'examen de la CSCE, qui a eu lieu à Vienne et s'est terminée en janvier 1989, qu'un mandat a été donné aux négociateurs pour définir cette série de MPACS. Au cours de cet examen, on a beaucoup discuté de l'idée selon laquelle les négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe -- qui n'intéressaient jusque-là que les vingt-deux membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie -- devraient être combinées avec les négociations sur les MPACS, auxquelles participent les trente-cinq membres de la CSCE. Pour finir, on a convenu qu'elles resteraient distinctes, mais que les deux groupes se rencontreraient à intervalles réguliers pour se tenir au courant de l'évolution des discussions.

Le Document de Vienne est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1991. Il vise à renforcer le Document de Stockholm, dont il reformule donc les dispositions. Au nombre des nouvelles mesures ou des améliorations apportées par le Document de Vienne, citons :

- Les échanges annuels d'informations à caractère militaire. Ils auront lieu chaque année, le 15 décembre, et porteront sur l'organisation du commandement, sur les effectifs et sur le

³Officiellement, Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, réunie conformément aux dispositions pertinentes du document final publié à l'issue de la réunion de Madrid, 1986.